

## Civilisation romaine

M. Jean GAGÉ, professeur

Dans le cours du *mercredi* (14 leçons), l'on a continué de descendre le cours de l'annalistique romaine avec l'objectif principal — qui avait déjà été celui des cours précédents — de préciser les relations de Rome, entre 312 et 280 environ, d'abord avec les Etrusques, puis avec d'autres peuples d'Italie comme les Ombriens. Le problème était justement le pourquoi d'un brusque élargissement de l'horizon de la guerre étrusque, avec des complications menant rapidement les Romains en plein Apennin et près des côtes adriatiques du Picénum. L'on ne s'est pourtant pas donné pour tâche de traiter, selon un schéma traditionnel, de la « conquête de l'Italie » par Rome. Les érudits qui se sont occupés de cette période ont eu généralement le choix entre l'hypothèse d'une sorte de plan systématique d'hégémonie et la constatation paradoxale d'une série de surprises et d'accidents. Et, quoique le phénomène ne soit pas complètement comparable à celui des premières avances de Rome, au III<sup>e</sup> siècle, dans le monde proprement grec, la critique de Maurice Holleaux oblige à considérer avec prudence, pour les environs de 300 av. J.-C., l'image d'un gouvernement romain concevant le projet de soumettre la plupart des peuples d'Italie.

On a donc insisté sur la nature des enchaînements qui, d'une avance plus rapide qu'il n'était prévu, ont fait naître pour Rome, soit la tentation de profiter d'une route ouverte inopinément, soit la lourde obligation de tenir une promesse de protection à des peuples ayant fait appel à son « alliance » : série d'accidents qui aboutissent en moins de 30 ans à l'établissement d'une domination sur la plus grande partie de la péninsule, mais au prix, à plusieurs reprises (par exemple à la veille de Sentinum en 296-295), d'un risque de recul qui eût pu être mortel. Il a paru qu'aucun gouvernement romain n'avait couru volontairement un tel risque ; mais, que l'Etat en soit sorti victorieux, cela même obligeait d'abord à examiner les ressorts de sa puissance politique et militaire, à une époque pour laquelle la densité même des événements militaires d'abord, puis — à partir de 293 — la perte du principal récit annalistique avec la 2<sup>e</sup> décade livienne, nous rendent singulièrement obscurs les mouvements ou les difficultés intérieures de Rome.

Plusieurs légions mobilisées par an ; des pertes humaines qui, même en réduisant les chiffres donnés par la tradition, sont considérables pour un Etat qui ne compte encore qu'à peine 300.000 citoyens recensés ; inversement de fréquentes fondations « coloniales » et de plus en plus loin de Rome (recrutées surtout, d'ailleurs, chez les « Latins ») ; une telle dépense d'effort démographique suppose un régime de forte discipline. Or l'époque est celle des

commandements les plus régulièrement républicains, confiés par les assemblées populaires, sans trop de difficultés ni de divisions, à des nobles d'une aristocratie maintenant mixte, patriciens et plébéiens d'origine voisinant dans les collèges consulaires. Sous le titre « Les ouvertures italiques de Rome », l'on a essayé de regarder de près, à l'intérieur de l'Etat et de la société romaine, vers la fin du IV<sup>e</sup> siècle, les diverses tendances qui s'affrontaient : de même que l'entrée de familles comme les *Atilii*, les *Decii*, dans la noblesse sénatoriale a correspondu au développement de la politique « campanienne » de Rome, inséparablement d'avec la conclusion de la guerre latine, l'analyse du rôle des frères *Ogulnii*, hellénisateurs d'origine apparemment étrusque, aide à comprendre les composantes, parfois contradictoires, d'une politique qui cherche à gagner les Italiques à travers des cultes grecs (en l'espèce le culte d'Esculape). On s'est particulièrement intéressé à la concurrence qui, à la veille de Sentinum, se joue entre un Fabius et un Décius dans le cadre de l'expansion en Etrurie. Les traditions religieuses et disciplinaires, en ces deux clans, avec la pratique de la *devotio* chez les *Decii*, héroïque certes, mais tournée vers des superstitions telluriques ou « sminthéennes » peu latines, paraissent refléter l'opposition, à Rome, entre deux programmes de guerre, deux façons sans doute différentes de concevoir la victoire romaine sur l'ancien ensemble Etrurie-Ombrie. Comme pour les clans considérés comme « campaniens », il conviendrait, pour les *Livii* notamment, de bien rechercher leur origine et ce que leurs préférences rituelles avaient de particulier.

Passant à l'étude des épisodes militaires ou diplomatiques, l'on a d'abord rencontré de front un problème, à la fois d'ethnographie et de géographie historique, dont l'importance avait déjà été soulignée à la fin du cours précédent, celui des *Umbri Camertes*. Avec ce peuple, les Fabii auraient conclu hardiment alliance, dès 311-310, lors de leur « percée » à travers le mont Ciminius. On perd ensuite sa trace pour retrouver dans le récit de Tite-Live (livre X), d'ailleurs avec quelques ruptures de continuité et au moins une lacune, des *Umbri* comme ennemis de Rome. L'expression de *repentina defectio*, employée par le grand annaliste, ne rend pas compte de façon plausible de ce qui s'est passé. Il n'est guère concevable que soient identiques aux *Umbri Camertes* de 310, qui ont aidé les Fabii à tourner les lignes encore résistantes des Etrusques Tarquiniens, cette cohue d'« Ombriens » qui, en 308-307, tiennent des propos fanfarons contre Rome, et que Fabius disperse, près de Mévania, sans avoir besoin d'un vrai dispositif de bataille (Liv., IX, 41).

Les érudits qui se sont le plus récemment occupés de ces problèmes (notamment G. Radke dans son article *Umbri* de la *Real-Encycl.*, Suppl. IX), en partant de l'étude du monde ombrien, hésitent entre une identification des *Umbri Camertes* avec le petit peuple de Camerinum dans l'Apennin, lequel continua sous l'Empire de se prévaloir d'un très ancien *fœdus* avec Rome, et un rapprochement entre le nom de *Camertes* et celui de Clusium : cette grande ville étrusque de la vallée du Clanis s'était en effet appelée *Camars*. Géographiquement, la marche du Fabius de 310 jusqu'à la Camerinum de l'Apennin

est quasi impensable, et ne pouvait en tout cas être conçue comme aidant Rome contre les Etrusques ; au contraire, que les Romains aient essayé de séparer de la coalition des Tarquiniens la population officiellement étrusque, mais de fait plus mêlée, de Clusium s'expliquerait de soi-même ; et aussi que, grâce à cet accord, les Romains se soient trouvés bientôt sous les murs des cités de l'Etrurie septentrionale (Arrétium et Pérouse surtout), avant d'avoir solidement soumis la région entre Tarquinies et Volsinies. Les Romains, de toute façon, crurent sans doute dans la suite reconnaître chez les gens de Camerinum, Ombriens mêlés de Gaulois (?), un rameau du même groupe des *Camertes*.

Le fait très singulier est que l'ambiguïté se prolonge : le désastre d'une légion au début de la campagne de Sentinum est placé par Tite-Live, X, 26, près de Clusium, alors que Polybe connaît une défaite près de Camerinum : Tite-Live, pensent certains, aurait fait confusion, et, des *Camerini* ou *Camertes* de l'Apennin, serait passé à Clusium sous la pression de l'équivalence Clusium-Camars... Il admet d'ailleurs que les assaillants étaient des *Galli*, tout en rappelant que, pour d'autres, c'étaient des *Umbri*. Le problème nous a paru ne pouvoir être résolu en lui-même, à moins de l'étendre et de poser la question : « Ombriens ou Gaulois » ? Non seulement pour cet épisode du début du III<sup>e</sup> siècle, mais déjà pour le récit du sac gaulois du début du IV<sup>e</sup> : car n'est-ce pas en allant négocier avec les gens de Clusium que des Fabii auraient dangereusement rencontré et provoqué aux représailles des « Gaulois » ? — La manière dont, chez Tite-Live, les chefs des Ombriens « rebelles » de 308 parlent de marcher sur Rome, et celle aussi dont Fabius punit cette insolence, imposent le souvenir des incidents de 390 (387) av. J.-C. Il serait cependant frivole de penser à un « dédoublement » artificiel ou à un anachronisme. D'autre part, quelques années après Sentinum, la même annalistique place les campagnes qui, de la crête de l'Apennin au rivage de l'Adriatique, à travers Pisaurum, auraient vengé Rome du sac du IV<sup>e</sup> siècle en chassant et massacrant les Gaulois Sénons, descendants supposés de ceux de Brennus et peut-être encore détenteurs de butin !...

Sans aller jusqu'au point — qu'une logique complète inviterait à atteindre — de reconsidérer le récit du sac et la définition des *Galli* de 387 comme s'étant appliqués peut-être à une bande d'Ombriens révoltés contre Clusium plutôt qu'à de vrais Celtes nouveau-venus, il nous a paru nécessaire de reprendre le problème du voisinage ou cousinage (?) de certains peuples classés comme *Umbri*, dans les vallées apennines proches du Picénum, avec de tels Celtes. Certes, un établissement massif de Gaulois le long de l'Adriatique, entre les futures colonies de Sena (Gallica) et d'Ariminum, est postulé par l'expression d'*ager Gallicus* que les Romains donneront à la région, et s'accorde bien avec une carte du partage de la plaine padane par les Celtes migrants. Mais quelque chose doit être gardé, a-t-on pensé, de l'assertion d'Antonius Gniphon conservée chez Solin et trop méprisée par les modernes, que les Ombriens étaient un rameau de la *propago* celtique, et qui avait « survécu à des pluies

diluviennes ». Le jeu de mots entre le nom des *Umbri* et le nom grec de la pluie, ὕβριος, ne vaut rien, mais peut-être y avait-il chez les Ombriens des souvenirs d'une vie sur des terres détrempées.

L'opinion de Gniphon ne peut naturellement être prise à la lettre, ni par les linguistes, ni par les ethnographes ; elle n'est un peu suggestive que pour les archéologues parce que, hors de toute exactitude, elle paraît chercher à transcrire, dans la préhistoire de l'Italie, de l'Italie du Nord et des versants apennins, la succession que l'archéologie suppose ou reconstitue entre la civilisation des « terramares », la villanovienne, et les établissements historiques des Ombriens et des Etrusques. Peut-être, en ce sens et dans ces limites, mériterait-elle un peu d'intérêt, si l'on cherche à se représenter sur quel peuplement réel s'était élevée quelque temps la *Felsina* des Etrusques (Bologne), et le mélange de rivalité et de demi-solidarité qui a dû se produire lorsque l'arrivée massive des Celtes fit tomber une citadelle comme celle-là. Au minimum, des éléments ombriens, retrouvant l'autonomie du fait du recul des dominateurs étrusques, il s'en trouva sans doute qui admirèrent des Gaulois auprès d'eux ou leur permirent le passage en montagne. Car c'est un fait que la connaissance moderne des Ombriens, langue et religion, se fonde avant tout sur l'étude des Tables Eugubines : or, dans la forme où elles ont fixé un rituel original, ces inscriptions nous font connaître dans la vallée du Métaure, assez près de la région où bientôt Gaulois (Sénons) et Romains allaient, d'après la tradition, s'affronter, une communauté indigène si refermée sur ses traditions que, sans guerre proprement dite, elle traitait virtuellement comme des ennemis, à écarter par des formules magiques, tous les peuples voisins : les Etrusques y sont sentis comme de purs étrangers, les Sabins apparemment aussi. Chose remarquable, d'ailleurs, ce document ne connaît ni les Romains, ni les Gaulois, en tout cas n'a pas de nom spécifique pour les désigner. Et sans doute ces silences s'expliquent-ils avant tout par l'âge du texte ainsi gravé, ses formulaires restés archaïques pour les Iguvins mêmes qui s'en servaient. Il reste difficile de penser que des Ombriens de cette sorte pussent être comptés, vers 300 av. J.-C., soit parmi les *Camertes* qui acceptent le pacte avec les *Fabii*, soit avec ces *Umbri* de l'épisode de Mévania, acharnés contre Rome à l'égal de Gaulois barbares.

L'on a dû constater, au terme de ces premières analyses, l'état d'impasse créé, pour l'histoire des Ombriens en Italie et de leurs relations avec Rome, par la contradiction ou du moins le « décalage » entre les résultats de la linguistique et les données des textes historiques ; et déplorer en même temps, une fois de plus, que soient perdues pour nous les annales de Licinius Macer, probablement plus curieuses de ces problèmes que Tite-Live, et les *Origines* de Caton ; où devaient se trouver tant d'indications utiles ! — Mais l'on s'est permis un retour en arrière, de cet imbroglio de la fin du IV<sup>e</sup> siècle aux réalités étrusco-ombriennes de son début : si les Gaulois du sac de Rome ont été réellement l'avant-garde des Celtes occupant depuis peu la plaine padane, leur façon d'assiéger Clusium, et la « trahison » qui leur aurait ouvert le chemin, ne sont-ils pas des traits du récit mêlés de thèmes propres à la désa-

grégation de la domination étrusque à Clusium ? — L'on a toujours reculé devant l'interprétation de la ruse d'Arruns (la tentation du « vin » attirant les Gaulois) par l'histoire sincère de la viticulture. — Ce qui nous paraît être en cause en cette fable, et lui fournir justement son contenu historique, ce n'est pas seulement le motif de la vulnérabilité notoire des barbares aux effets du vin. Même en renonçant à faire d'Arruns, en l'affaire, le champion d'une tradition rituelle, haruspicinale, particulière (nous rectifierons volontiers sur ce point l'explication que nous avons proposée dans la *RHR* de 1953), nous considérons l'anecdote comme gardant le souvenir, et d'une longue interdiction du vin faite par les « lucumons » étrusques à des classes ou catégories sociales (qu'on se rappelle la rigueur avec laquelle la Rome primitive assimile à l'adultère et traite par des sanctions terribles, d'esprit magique, la femme qui boit du vin !), et, pour la même raison, de l'usage du vin, systématiquement, dans les clans ou milieux sociaux qui se mirent à secouer le joug de ces oligarques. L'histoire d'Arruns de Clusium aurait ainsi réuni le souvenir d'une première apparition de Gaulois en pleine Etrurie, provoquant la panique, avec celui du début des révolutions intérieures à l'Etrurie. De celles-ci, l'on a fait l'étude dans le cours, en relation avec les guerres romaines ; les épisodes les plus originaux qui nous soient connus allant de l'insurrection contre les *Cilnii* à Arretium (vers 302) à la grave révolution de Volsinies en 269-268, dont le dénouement sortait des limites chronologiques de notre étude. Il est difficile de décider si ces convulsions, dont le caractère outrancier a frappé les Grecs contemporains (notamment la prise du pouvoir par d'anciens « esclaves »), ont été accélérées par les efforts épuisants des campagnes romaines, ou si plutôt Rome n'y a pas trouvé quelque temps une facilité tentante. Au reste, la puissance conquérante allait bientôt reculer devant ces effets sociaux, et, à Volsinies, donner l'exemple de secourir le parti de la « restauration ». Mais, une fois encore, l'on s'est demandé : les vicissitudes des relations entre Romains et Ombriens entre 310 et l'année de Sentinum, le rapprochement, allant jusqu'à la confusion pour Rome, entre les *Umbri* et les *Galli*, ne s'expliquent-ils pas en partie par les répercussions de cette crise étrusque ? Une partie des « allogènes » durent être amenés à se tourner contre les anciens maîtres.

Revenant aux *Camertes*, l'on a supposé que c'étaient de ces allogènes s'émanant autour de Clusium, et qui avaient des intelligences dans des villes comme Arrétium et Pérouse. Mais était-il possible aux *Fabii*, habitués depuis plus d'un siècle à combattre les Véliens et les Tarquiniens avec l'aide d'une plèbe romaine « janicole », croyons-nous (voir les cours précédents), de faire une nette différence entre ces peuples, intérieurs en fait à l'Etrurie, et ces habitants préromains du Latium et de la Sabine, chez lesquels se gardaient le vocabulaire de la *Camesene* de Janus, une bourgade même de *Cameria* ? — On s'est servi en ce sens de remarques faites par G. Radke dans son article *Umbri* de la *Real-Encyclopädie*.

Avant Sentinum, épisode où se nouaient la plupart des problèmes étudiés, un des sujets de notre enquête a été l'essai de coopération entre Etrusques et

Samnites, représenté par des Italiques d'envergure, comme le Gellius Egnatius mentionné par Tite-Live : curieuse préfigure des chefs de la coalition anti-romaine au temps du *Bellum Sociale*. Mais les données ethnographiques, pour le début du III<sup>e</sup> siècle, restent difficiles à mettre entièrement d'accord avec la géographie politique et les vraisemblances stratégiques : que Rome ait envoyé ses troupes dans le Picénium et bientôt jusqu'en pays « sénon », alors qu'elle n'était point encore maîtresse des routes ni des cités de la Sabine, est surprenant, mais compréhensible si l'on admet que, poursuivant depuis longtemps les Samnites dans l'Apennin, et ayant déjà débouché sur la plaine d'Apulie, les chefs romains, alternant ou cumulant durant des années la guerre étrusque et la guerre samnite, ont accepté le risque de les résoudre presque solidairement.

La suite du cours, recherchant de Sentinum à 280 environ le fil des regroupements de peuples italiques en général expliqués par la « diplomatie tarentine », s'est surtout attachée à atteindre, sous des épisodes souvent violents opposant les Lucaniens, soit aux Grecs de Tarente, soit aux Romains, l'arrière-plan religieux ou sociologique de ces sociétés « italiques ». Tel détail conté par Justin, par exemple, sur la formation de groupes lucaniens, qui, le jour venu, s'emparent d'une cité par surprise, doit être étudié, nous a-t-il semblé, par comparaison, d'une part avec les mœurs brutales des garnisaires *Campani*, pour lesquelles Rome se montre encore peu sévère, voire qu'elle tolère parfois chez des gens combattant à sa solde, d'autre part avec le type d'essaimage dit du *ver sacrum*, bien étudié sur le plan des mécanismes religieux, c'est-à-dire de la conception du *votum*, de la divinité qui dirige, etc. (voir J. Heurgon, *Trois études sur le « ver sacrum »*, cahier de la collection « Latomus »). Il y a des degrés, certes, dans la sincérité religieuse de l'obéissance à une prescription oraculaire. Mais, sociologiquement, ce sont les variantes d'une même pratique italique (sabellique ?) primitive, offrant ces deux caractères : 1°) le groupe d'âge, qui se sépare de la cité ou du peuple, porte une sorte de malediction, qui le met « hors des murs » (ou de la limite pomériale) et l'oblige à des épreuves rigoureuses ; 2°) le lien qu'il garde avec son peuple d'origine, lien en quelque sorte totémique chez les Mamertins, qui suivent la marche d'un béliet, s'exprime crûment par l'animal servant de guide inspiré. Quoique la légende ait privilégié les Latins, il est possible de retrouver dans leur préhistoire des usages aussi primitifs, en réunissant les thèmes de leur truie aux trente gorets (dont l'application à un nombre de colonies est évidente) avec ceux de la Louve des Jumeaux et des rites romains des Luperques.

A ces symboles sauvages, il semble d'abord que les colons grecs, en s'établissant au sud de l'Italie, aient opposé des fables de fondation plutôt végétales ! Qu'il s'agisse de la fondation de Tarente elle-même, ou de Rhégion, le mythe est celui de la désignation du lieu où les colons doivent se fixer — d'après les termes de quelque oracle, — par l'observation d'un prodige : en ce prodige joue un rôle insistant l'arbre que les Romains ont appelé *caprificus*, le figuier sauvage, soit qu'il doive apparaître en quelque relation avec la mer, soit que son feuillage corresponde, dans l'énigme, à une « barbe de bouc »... Or, c'est

en 296 av. J.-C., peu avant cette bataille de Sentinum pour laquelle la tradition annalistique a conservé de significatifs présages d'apparition d'animaux entre les lignes (une biche que les Gaulois tuent, un loup que les Romains accueillent comme signe de faveur de leur Mars), que les frères Ogulnii, — les mêmes qui, quelques années auparavant, avaient fait passer la loi ouvrant les grands collèges sacerdotaux aux plébéiens, — consacrent au Lupercal, auprès du figuier sacré, une image de bronze représentant la Louve allaitant les jumeaux. Les modernes, lorsqu'ils analysent les thèmes de la fondation de Rome, sachant bien qu'une tradition rituelle étrusque s'y est fondue avec des habitudes « albaines », mais négligeant souvent un peu trop l'élément spécifiquement « tibérin », ne font guère difficulté pour admettre que le figuier « ruminal » (c'est-à-dire « allaitant ») est dès le début dans le récit, la Louve s'étant abritée sous son feuillage, et que, du Lupercal au Comitium, malgré la différence des lieux, c'est du même figuier sacré de Rome qu'il s'agit (Pline l'Ancien pense à un transfert de l'arbre, réalisé par la magie d'Attus Navius !). — Nous avons défendu l'idée que le figuier et la louve ont été d'abord concurrents (au nom de clans opposés ?), et que l'initiative des Ogulnii marque volontairement une conciliation entre ces deux versions. Or, cette connexion dotait Rome d'un symbole « italique » assez semblable à ceux que nous venons de rappeler pour la colonisation en Grande-Grèce. L'explication, à notre avis, pourrait se développer : on ne voit plus la Louve ni les jumeaux auprès du figuier ruminal du Comitium, enclos dans l'enceinte que l'on sait au temps de Trajan et d'Hadrien, mais le satyre phrygien Marsyas ! — Quelle que soit la date à laquelle les Romains ont adopté pour ce lieu très sacré la statue du Silène ivre ou chantant — et l'on accepterait l'idée que ce fut plus tôt qu'il n'est admis, que dès le III<sup>e</sup> siècle peut-être vint s'installer là une image de prophète italique lié aux délibérations comitiales, un Mégalès (selon la fable de Cn. Gellius) plutôt que Marsyas même, — l'important nous semble être que se forma de ce rapprochement le germe de ce qui allait être appelé le *ius Italicum* (on a utilisé pour ces analyses les diverses versions des Nones Caprotines et des *Poplifugia*).

Les dernières leçons du cours, s'arrêtant sur la rupture décisive entre Rome et Tarente, ont souligné une autre particularité dans la définition que Rome se donne alors en face des Grecs d'Italie. Pourquoi les Romains se sont-ils tant intéressés à défendre les *Thurini*, gens de Thurium, et contre les Lucaniens et contre les Tarentins, comme si un pacte exceptionnel les liait à cette cité ? — Réexaminant les aspects épirotes et sallentins de la « légende d'Enée », et utilisant en ce sens le sobriquet de *Thurinus* dont nous savons qu'il avait été donné au futur Auguste, avant Actium déjà, à ce qu'il semble (l'anecdote est dans la Vie d'Auguste de Suétone), l'on a formé l'explication suivante, dont les détails seront repris ultérieurement : les Romains ont probablement admis parenté ou identité entre le nom de cette ville italiote de *Thourioi* (à son origine, au milieu du V<sup>e</sup> siècle, une fondation « panhellénique » sur le site de l'ancienne Sybaris) et une bourgade de *Thyrrhéion* (?), sur la côte étolienne de la Mer Ionienne : de ce Thyrrhéion provenaient, suivant un récit de Denys

d'Halicarnasse, le pilote (Patrôn ?) qui avait guidé Enée, à partir de Buthrote, dans sa première traversée jusqu'au rivage italien, et avec lui quelques colons. L'application à Octave du nom de *Thurinus* (qui en Italie désignait surtout Thourioi près de Tarente) a dû transcrire ce fait frappant : l'héritier de César, se trouvant à Apollonie au moment de l'assassinat du dictateur, a fait une traversée digne de celle d'Enée.... — La chance de sa victoire ultérieure dans les eaux d'Actium et Leucade ne pouvait qu'aider cette rencontre à produire tous ses effets (nous avons déjà essayé de montrer dans notre *Apollon romain* de 1955, p. 520, que sans doute les vers de Virgile, *Aen.* III, 284-285, préfiguraient subtilement l'ouverture d'une « ère » nouvelle en faisant s'ouvrir inopinément un *magnus annus* alors qu'Enée navigue en ces mêmes parages). Cela reviendrait à dire que, dès 280 environ av. J.-C., les Romains — qui naturellement connaissaient déjà la figure d'Enée et les thèmes troyens par d'autres chemins — ont eu l'idée d'exploiter une version troyenne comme motif d'une alliance entre Rome et Thourioi ; version non antigrecque, assurément, mais nécessairement mal vue d'Hellènes purs comme les Tarentins. S'il en avait été ainsi, le mot de Pyrrhus conservé chez Pausanias et sur lequel M. J. Perret a fondé une grande partie de sa théorie (mythographique) de la légende troyenne de Rome, prendrait à la fois de l'authenticité et une justification concrète : roi des Molosses d'Épire, allié des Grecs de Tarente et de divers peuples d'Italie, il aurait pris à la lettre, à cause de l'affaire de Thourioi, que les Romains se donnaient comme « Troyens » et méritaient de ce fait d'être combattus par un nouvel Achille.

\*  
\*\*

L'on traitait dans le cours du *jeudi* (14 leçons) de quelques *Aspects économiques et sociaux de la crise du III<sup>e</sup> siècle*. — L'étude, qui doit de quelque façon être poursuivie, n'embrassait que la période allant du règne de Commode aux Gordiens (180-238 ap. J.-C.) : se donnant comme objectif de mettre à l'épreuve, par l'analyse des documents les plus concrets, les grandes théories explicatives sur cette « crise » du III<sup>e</sup> siècle, — les vues de M. Rostowzew, voyant surtout dans la « ruralisation » croissante de l'armée impériale la raison d'une politique de plus en plus lourde à l'égard des bourgeoisies des villes ; celle de M. Santo Mazzarino (dans son original *Trattato* de 1955), faisant commencer avec Commode déjà un mouvement de « démocratisation de la culture antique », — cette enquête a procédé tour à tour par étude d'un milieu social (ex. : la classe sénatoriale sous les Sévères, les *Caesariani*, etc.) et par examen d'un épisode ; le plus étudié, dans les dernières leçons, étant l'insurrection africaine de 238 contre Maximin.

L'idée de faire commencer avec Commode une nouvelle forme d'Empire remonte d'une certaine manière à Ernest Renan, dont le jugement pessimiste faisait périr avec Marc-Aurèle le « monde antique » tout entier. L'opinion des historiens, sans pouvoir jamais mettre bien haut ce César extravagant, est

obligée à plus de nuances : Commode a avant tout rompu avec l'aristocratie sénatoriale des Antonins, celle qui avait entouré son père et son avant-prédécesseur et qui avait été gâtée par eux. Il serait déraisonnable de lui attribuer pour autant un sens plus « démocratique », la découverte de besoins populaires. Mais, comme au temps de Néron, l'expansion égoïste de la personnalité impériale remue des routines et accélère dans l'Empire le progrès de certains mouvements plus originaux. Les observations depuis longtemps faites sur les attaches chrétiennes de Marcia, la concubine influente de Commode, ont été prolongées par M. S. Mazzarino : à travers l'épisode, en lui-même scabreux, du « banquier » Calliste, devenant administrateur des cimetières de la communauté chrétienne de Rome, s'esquisse le début d'une « économie d'Eglise » différente de l'« économie d'Etat ». Sans doute ne faut-il pas forcer les mots ; mais, à défaut de libéralisme proprement dit, la distance prise par Commode avec les intérêts de l'aristocratie antonine, qui était essentiellement latifondiaire pour ses ressources, païenne pour sa culture, a rendu pour quelque temps des facilités à ceux que cette culture païenne ignorait ou proscrivait.

On a marqué pourtant l'impossibilité de confondre les caprices de Commode, nommant aux grandes préfectures des « favoris », avec les débuts conscients d'un « Empire militaire ». — Mais cette formule elle-même définit-elle exactement le régime installé par Septime Sévère ? — On peut le contester : certes, il y a peu de confiance entre le sénat et l'empereur africain ; mais, comme tendent à le montrer tous les progrès de statistique sur la composition de cette classe et sur les données prosopographiques en général, le régime sévérien (à certains égards rehaussés dans le protocole public) qu'à la répartition des tâches administratives et judiciaires. Les effets allaient en être aussi considérables. Il y avait lieu de rechercher l'origine et la signification du fait le plus frappant : l'union de la haute culture juridique avec les responsabilités de l'administration — sinon des commandements — militaire. Une discipline de cette sorte annonce la *militia* des fonctionnaires du Bas-Empire plutôt qu'elle ne traduit le progrès de la paysannerie dans l'armée. On a été amené par ailleurs à montrer à quel point, presque outrancier, le régime sévérien a favorisé les formes municipales, et à travers elles surtout des types de vie urbains.

Cherchant, à la suite de G. Cardascio, à resserrer les dates entre lesquelles les juristes sévériens ont admis dans les définitions du droit le terme d'*humiliores* (ou *tenuiores*), qui allait avoir tant de signification sociale (tout d'abord une infériorité dans le droit pénal ; mais assez vite aussi une relative protection contre les abus, qui ne sont pas encore au III<sup>e</sup> siècle le fait des *potentiores*, mais plutôt des autorités provinciales, municipales, etc.), l'on a étudié les nouveaux classements de l'ancienne « plèbe », à Rome d'abord, où il s'agit à la fois d'organiser l'approvisionnement et de contrôler des « corporations », dans les provinces ensuite, où la vraie plèbe va être surtout constituée par les ruraux victimes des outrances mêmes de la « municipalisation ». Le premier signe de ces « brimades », qui ont donné lieu à des plaintes pathéti-

ques, gravées en des inscriptions bien connues (de Skaptoparé en Thrace, d'Aragué en Asie Mineure ; l'on a pu ajouter le témoignage d'une inscription retrouvée en Lydie nord-orientale, cf. *Ann. épigr.*, 1964, 231), a été l'imposition des réquisitions de l'*annona militaris*, occasion future de torture ou de panique pour les responsables fiscaux des cités. L'étude, à travers la documentation papyrologique, de la tournée d'inspection de Septime Sévère en Egypte en 199, avec les témoignages d'une vigilante activité judiciaire et administrative (les *Apokrimata* récemment publiés) à Alexandrie, mais aussi les échos d'une répartition inégale des charges, s'est prolongée en un tableau générique de « ce que coûte le passage d'une armée ». En ces domaines, pour le premier tiers du III<sup>e</sup> siècle, l'on ne sent guère agir encore une solidarité entre les campagnards et les soldats, mais assez vite des agents plus ou moins militaires de la police impériale, *frumentarii* ou équivalent, vont servir d'intermédiaires et plaider auprès de l'empereur la cause des cantonaux opprimés. L'important est de bien définir les catégories de privilégiés (fonctionnaires, parfois préto-riens mêmes) qui cherchent alors à « vivre sur le pays » (l'organisation de la « poste » impériale servant de test).

Les dernières leçons, préparant l'étude de la révolte africaine de 238, par laquelle on voulait terminer le cours, ont rassemblé une documentation autant que possible « à jour » sur la vie urbaine en Afrique Proconsulaire sous les Sévères : vie à la fois gâtée et grevée de difficultés croissantes. Ce qui devait se passer en 238 à Thysdrus (El-Djem) se comprend mieux si l'on regarde, d'une part, par l'exemple voisin de Mactar, ce que représentait en une cité de cette région l'organisation des *iuvenes* en collège, d'autre part le financement et la technique de ces spectacles, et de chasse surtout, dont les bourgeoisies africaines raffolaient imprudemment. Les curieuses inscriptions acclamatoires sur mosaïque trouvées à Smirat (A. Beschouch dans les CRAI de 1966, p. 134-157), en l'honneur d'un *editor muneris* qui a eu la main visiblement forcée, Magerius, et d'une troupe de *venatores* organisée curieusement en une société des *Telegenii*, ont enrichi le dossier de la préparation de l'insurrection, d'abord citadine, de 238, et aidé à comprendre de quels municipaux se formait la clientèle des Gordiens : hostile au régime trop militaire, certes, et aux exactions fiscales trop brutales des procureurs de Maximin, mais confondant un peu trop, dans le *Romanus amor* (c'est pour cette cause qu'est mort après la révolte un Africain victime de la répression du légat Capellianus, et dont l'épithaphe est conservée), la défense d'une culture latine traditionnelle et le goût déraisonnable pour ces coûteux *munera* : justement Gordien III réservait à Rome une extraordinaire ménagerie en vue d'illusoires *ludi Persici* ; il est bien connu que Philippe devait la produire en 248 aux jeux du millénaire de Rome.

L'analyse de l'ensemble de l'épisode africain de 238, et du mécanisme par lequel le mouvement, vite réprimé en Afrique même, a rebondi à Rome et en Italie avec un demi-succès, a fait apparaître, d'une part que, à ce moment et en Afrique, l'ensemble des *coloni* gardent fidélité aux bourgeois qui les encadrent, d'autre part que, à Rome et dans les villes d'Italie, une cause « séna-

toriale » paraissait défendable. Elle restait fragile dans l'Empire, non seulement parce que, dans beaucoup de provinces, l'on tenait davantage à un fort pouvoir impérial, mais parce que les armées sont devenues presque antiitaliennes. Il a paru que cet épisode, malgré quelques aspects frivoles, donnait rétrospectivement un peu de vraisemblance à un phénomène que la critique de la *Vita* de l'Histoire Auguste a tendu à nier comme irréel : le regroupement de traditions civiles tenté autour de Sévère-Alexandre. C'est une conclusion paradoxale de l'histoire des Sévères : que les nostalgiques de leur dernier prince aient été champions d'un « Empire sénatorial » contre le régime ouvertement militaire de Maximin. Mais ce paradoxe tient apparemment à ce que le régime de Septime-Sévère lui-même n'avait pas été senti comme si militaire.

Les problèmes religieux étaient secondaires en l'étude ; et il n'y a pas d'épisode grave de persécution (contre les chrétiens) qui y soit lié. Mais on a dû constater que, si Maximin s'annonçait brutal en ce sujet, les champions d'une restauration civile et sénatoriale, en 238, ont systématiquement employé dans leur combat (à Aquilée, notamment) les rites du paganisme le plus traditionnel.

#### PUBLICATIONS, TRAVAUX DIVERS

Le professeur a donné dans le *Reallexikon für Antike und Christentum*, dirigé par Th. Klauser, l'article *Fackel* (= *Kerze*), sur l'emploi des torches, luminaires, cierges surtout, dans les religions païennes et dans le christianisme ancien : cet article correspond aux colonnes 154-217 du volume enjambant sur deux fascicules qui viennent de paraître (1966-1967).

Une conférence donnée l'an précédent à l'Institut de Droit romain de l'Université de Paris a paru en article dans la *Revue historique de droit français et étranger*, 1966, p. 342-377, sous le titre : *Les « clients » de M. Manlius Capitolinus et les formes de leur « libération »*.

En collaboration avec M. Marcel LEGLAY, professeur à l'Université de Lyon, il a assuré la publication de l'*Année Epigraphique* 1965 (sortie à la fin de 1966). Cette publication, sous une forme remaniée, sera faite, à partir du n° de 1966, par un groupe de quatre (P. Wuilleumier, H. G. Pflaum, M. Leglay et J. Gagé), toujours aux Presses Universitaires de France.